

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables pour les principaux pays se décompose ainsi :

Au 31 décembre 2017 <i>(en M\$)</i>	Impôt				
	Canada	Australie	France	États-Unis	Pays-Bas
2018					
2019					
2020					
2021					
2022 et suivants	708			340	219
Indéfiniment reportables	90	515	498		
<b>TOTAL</b>	<b>798</b>	<b>515</b>	<b>498</b>	<b>340</b>	<b>219</b>

## NOTE 12 Provisions et autres passifs non courants

### 12.1 Provisions et autres passifs non courants

#### ► PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Au 31 décembre <i>(en M\$)</i>	2017	2016	2015
Provisions pour litiges	706	1 123	1 120
Provisions pour protection de l'environnement	964	938	909
Provisions pour restitution des sites	12 240	12 665	13 314
Autres provisions non courantes	1 370	1 455	1 357
<i>dont cessation d'activité (Marketing &amp; Service et Raffinage-Chimie)</i>	160	184	223
<i>dont risques financiers sur des sociétés non consolidées et mises en équivalence</i>	59	63	216
<i>dont garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower</i>	177	168	166
Autres passifs non courants	706	665	802
<b>TOTAL</b>	<b>15 986</b>	<b>16 846</b>	<b>17 502</b>

En 2017, les provisions pour litiges s'élevaient à 706 millions de dollars dont 512 millions de dollars dans l'Exploration & Production, notamment en Angola et au Nigeria.

En 2017, les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

En 2016, les provisions pour litiges s'élevaient à 1 123 millions de dollars dont 959 millions de dollars dans l'Exploration & Production, notamment en Angola et au Nigeria.

En 2016, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

En 2015, les provisions pour litiges s'élevaient à 1 120 millions de dollars dont 895 millions de dollars dans l'Exploration & Production, notamment en Angola et au Nigeria.

En 2015, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

## Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en M\$)	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Dotations	Reprises	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
<b>2017</b>	<b>16 846</b>	<b>1 172</b>	<b>(1 612)</b>	<b>681</b>	<b>(1 101)</b>	<b>15 986</b>
dont restitution de sites (pour les dotations effet d'actualisation)		544	(330)			
dont protection de l'environnement (Marketing & Services et Raffinage-Chimie)		37	(120)			
dont plans sociaux et restructurations		48	(84)			
<b>2016</b>	<b>17 502</b>	<b>1 569</b>	<b>(1 268)</b>	<b>(484)</b>	<b>(473)</b>	<b>16 846</b>
dont restitution de sites (pour les dotations effet d'actualisation)		523	(502)			
dont protection de l'environnement (Marketing & Services et Raffinage-Chimie)		29	(82)			
dont plans sociaux et restructurations		25	(68)			
<b>2015</b>	<b>17 545</b>	<b>1 280</b>	<b>(1 236)</b>	<b>(958)</b>	<b>871</b>	<b>17 502</b>
dont restitution de sites (pour les dotations effet d'actualisation)		513	(566)			
dont protection de l'environnement (Marketing & Services et Raffinage-Chimie)		105	(95)			
dont plans sociaux et restructurations		134	(60)			

## Provisions pour restitution des sites

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. Compte-tenu des échéances long terme de nos dépenses de restitution des sites, le taux retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu en 2017 dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 4,5%, comme en 2016 et en 2015 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2%). Une diminution de 0,5% de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des

sites de 1 066 millions de dollars, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif d'environ 82 millions de dollars sur le résultat net des années suivantes. À l'inverse, une augmentation de 0,5% aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5%.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en M\$)	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
<b>2017</b>	<b>12 665</b>	<b>544</b>	<b>(1 107)</b>	<b>334</b>	<b>(330)</b>	<b>448</b>	<b>(314)</b>	<b>12 240</b>
2016	13 314	523	(558)	375	(502)	(395)	(92)	12 665
2015	13 121	513	685	271	(566)	(676)	(34)	13 314

## 12.2 Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

### Alitalia

Dans le secteur Marketing & Services, une procédure civile a été engagée en Italie, en 2013, à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. Cette procédure fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. Les parties ont échangé des conclusions préliminaires. L'existence comme l'évaluation des préjudices allégués dans cette procédure, qui comporte une pluralité de défendeurs, restent contestées.

### Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'exploration-production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine, considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Cet arrêt de la cour d'appel de Paris est désormais définitif à la suite de deux ordonnances du premier président de la Cour de cassation du 18 février 2016 qui mettent un terme à cette procédure.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'exploration-production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Le Tribunal arbitral a rendu sa sentence le 19 juin 2017 et a entièrement débouté les demandeurs.

Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager, toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

### FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de trading de gaz naturel aux États-Unis de Total Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine du Groupe. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à TOTAL S.A. et à Total Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

Une action collective, lancée contre ces trois sociétés pour demander réparation du préjudice subi, a été rejetée par un jugement rendu le 15 mars 2017 par la U.S. District Court de New York. Les demandeurs ont interjeté appel de ce jugement.

### Yémen

En raison des conditions de sûreté dans les environs de son site de Balhaf, la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, n'a plus d'activités de production commerciale et d'export de LNG depuis avril 2015, date à laquelle Yemen LNG a déclaré la Force Majeure auprès de ses différentes parties prenantes. L'usine est placée en mode préservation.